



---

**PARIS RIVE GAUCHE  
75013**

**“D’un territoire industriel à des quartiers urbains”**

## **INTRODUCTION**

Le site de Paris Rive Gauche se situe au Sud Est du Centre de Paris. Celui-ci représente une zone longue de 2,7km le long de la Seine du "Jardin des Plantes" au 'Périphérique' et représente une taille de 130 hectares (325 acres). Paris Rive Gauche fait partie du 13ème arrondissement, un des arrondissements les plus grands de Paris, avec une population de 170.000 habitants.

*Pour info : Paris recouvre une zone de 100 km<sup>2</sup> avec une population de 2,3 millions d'habitants.*

## **OBJECTIFS**

Le projet, le plus important de Paris depuis la transformation hausmanienne du 19ème Siècle, est marqué par une initiative de la collectivité locale représentée par le Maire de Paris.

Lorsque le projet fut approuvé, les élus du Conseil Municipal définirent 5 objectifs :

- 1) Poursuivre une politique visant à un nouvel équilibre pour Paris en développant la partie Est de la capitale et en générant des emplois (60.000 nouveaux emplois verront le jour) dans Paris Rive Gauche.
- 2) Etablir un lien entre le 13ème Arrondissement et la Seine.
- 3) Répondre aux besoins de logement, de bureaux modernes et de nouvelles infrastructures publiques de la capitale à une époque où toutes les capitales européennes sont en concurrence pour attirer des promoteurs investisseurs (Londres est désormais à 3 h de Paris, Francfort à 4 h, Bruxelles à 2 h)
- 4) Réaliser dans Paris Rive Gauche de nouveaux quartiers avec une occupation mixte des sols en créant dans chaque quartier : des bureaux, des logements, des écoles, des crèches, etc ...

5) Mettre en oeuvre un aménagement urbain respectueux de l'environnement, utilisant les principes du développement durable et portant une attention particulière au contexte architectural par rapport aux bâtiments industriels d'intérêt devant être préservés et rénovés.

Pour atteindre ces objectifs, il fut prévu de réorganiser l'occupation des sols en réduisant de 60 ha les voies ferrées pour que celles-ci n'occupent plus que 30 ha. Une dalle couvrira 30 ha de nouvelles voies ferrées. Une avenue d'une largeur de 40m 'l'Avenue de France' sera construite sur cette dalle, celle-ci constituera 'l'ossature' du projet.

Les rues transversales seront construites afin d'établir une liaison entre les dénivelés existants autour du site et arriver au niveau de la dalle à 9m au-dessus des voies ferrées. Ces rues sont construites sur les pentes de la rive ou sur une structure qui sera cachée afin qu'elles ressemblent à des rues traditionnelles lieux de passage de voitures, de piétons, d'arbres, de magasins, d'entrées de bâtiments, etc...

## **PROGRAMME .**

- Logement : 430 000 m<sup>2</sup> 5000 unités
- Espaces de Bureaux : 700 000 m<sup>2</sup> 45 000 salariés
- Commerces et équipements privés, etc.: 405 000 m<sup>2</sup>
- Equipements publics : 660 000 m<sup>2</sup>
  - Comprenant la BnF: 250 000 m<sup>2</sup>
  - Université : 210 000 m<sup>2</sup>
- Parcs et jardins : 10 hectares

A ce jour (2007) :

- 1.250.000 m<sup>2</sup> ont été réalisés ou sont en construction
- 1,7 milliards d'euros ont été dépensés dans le cadre du projet (2,35 milliards de \$)
- 1,6 milliards d'euros ont été acquis en terme de recettes (2,25 milliards de \$)

Selon les prévisions, le projet sera terminé d'ici 10 ans.

## **FINANCEMENT**

Selon les prévisions, le projet représentera environ 3,2 milliards d'euros (4,5 milliards de \$).

## **SEMAPA**

Les principales directions du projet urbain de Paris Rive Gauche sont prises en charge par la collectivité locale mais l'administration n'est pas responsable de la réalisation et de l'aboutissement du projet lui-même. Cette responsabilité et les moyens afférents ont été octroyés par contrat à la SEMAPA en 1991.

Le rôle de la SEMAPA est :

- d'acquérir les terrains auprès de la SNCF ou d'autres propriétaires privés,
- de définir plus précisément le projet urbain et architectural en partenariat avec les services du conseil municipal et les architectes chargés de la coordination,
- de réaliser les travaux infrastructurels comme les rues, les réseaux, le système d'évacuation des eaux usées, la dalle au-dessus des voies ferrées, etc...
- de vendre les terrains à bâtir aux promoteurs, qu'ils soient privés ou publics, même à l'Etat afin de construire par exemple la nouvelle bibliothèque française ou le complexe universitaire. Les promoteurs sont nommés par le Conseil municipal pour le logement ou les équipements publics. Des compétitions sont organisées pour les projets privés tels que les bâtiments de bureaux, les logements privés, les centres pour les commerces, les équipements privés, ...

## **SEMAPA**

Société d'économie mixte d'aménagement de Paris  
69/71 rue du Chevaleret – 75013 Paris